2019-007

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VAUCLUSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VELLERON

Séance 14/03/2019

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
23	23	20

Date de la convocation : 08/03/2019
Date d'affichage : 08/03/2019

N° 7

L'an deux mille dix-neuf et le 14 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur PONCE Michel

Secrétaire de séance : Eliane LAUNAY

Présents : PONCE Michel, LANTIN Gérard, BANACHE Guy, LAUNAY Eliane, PAVAN Guillaume, THUY Bernard, FOUSSAT Marine, CERUTTI André, BATELOT Dominique, AGNEL Paulette, SENET Bernard, ARMENGOL Philippe, DUCKIT Serge.

Procurations : RICHARD Louis procuration à Guy BANACHE
CASTIGLIONE-SAURY Aline procuration à Eliane LAUNAY
PIANA BONNAURE Pascale procuration à Gérard LANTIN
ERRERA Caroline procuration à Guillaume PAVAN
OLIVER SANTANDER Olga procuration à Michel PONCE
LAUGIER Gilles procuration à Philippe ARMENGOL
CERUTTI Jérémy procuration à André CERUTTI

Absents : GIMET Robert, GHIBAUDO Françoise, VLASIC Marianne

Objet : Acquisition de la Grande Bastide bâtisse et terrain attenant

- Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition de la Grande Bastide,

L'avis du Domaine sur la valeur vénale a été délivré le 27/11/2017, il est joint à la délibération et est toujours d'actualité il établit une valeur du bâti et du terrain attenant sur les références cadastrales et superficies suivantes :
AK n° 230 en partie (superficie de 14 465 m2)
AK n° 236 superficie de 1 120 m2,
AK n°237 superficie de 1 690 m2,
AK n°238 superficie de 2 910 m2,
AK n°239 superficie de 2 060 m2,

Soit une superficie totale de 22 245 m
Pour un montant de 783 400 €

2019-007

Ce projet prévoit une acquisition à l'amiable de la propriété et du terrain pour développer un pôle intergénérationnel en confortant les équipements existants et en créant des équipements nouveaux.

Monsieur le Maire demande l'autorisation pour signer auprès de Maître CHICHEIL notaire à Velleron le compromis d'achat et par la suite l'acte définitif à intervenir.

Après débat la délibération est adoptée à la majorité

3 voix Contre : SENET Bernard, ARMENGOL Philippe, DUCKIT Serge.
2 Abstentions : AGNEL Paulette, LAUGIER Gilles.

L'autorisation est donnée à monsieur le maire pour signer tout document à intervenir dans le cadre de cette transaction,

Dit que le prix de cette acquisition sera prévu au budget primitif de la commune et sera financé par l'emprunt.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus et ont signé avec Nous tous les membres présents.

-
-
- Acte rendu exécutoire
- Après le dépôt en Préfecture le : 18/03/2019
- Et publication ou notification le : 18/03/2019

Le Maire,

MAIRIE DE VELLERON

Michel PONCE.

-

2019-008

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VAUCLUSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VELLERON

Séance du 14 mars2019

L'an deux mille dix-neuf, le14 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : Michel PONCE

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
23	23	20

Secrétaire de séance : Eliane LAUNAY

Présents : PONCE Michel, LANTIN Gérard, BANACHE Guy, LAUNAY Eliane, PAVAN Guillaume, THUY Bernard, FOUSSAT Marine, CERUTTI André, BATELOT Dominique, AGNEL Paulette, SENET Bernard, ARMENGOL Philippe, DUCKIT Serge.

Procurations : RICHARD Louis procuration à Guy BANACHE
CASTIGLIONE-SAURY Aline procuration à Eliane LAUNAY
PIANA BONNAURE Pascale procuration à Gérard LANTIN
ERRERA Caroline procuration à Guillaume PAVAN
OLIVER SANTANDER Olga procuration à Michel PONCE
LAUGIER Gilles procuration à Philippe ARMENGOL
CERUTTI Jérémy procuration à André CERUTTI

Absents : GIMET Robert, GHIBAUDO Françoise, VLASIC Marianne

Date de la convocation : 08/03/2019
Date d'affichage : 08/03/2019

n°08

Objet : **Révision des tarifs des différentes régies.**

Monsieur le Maire propose aux membres présents de modifier le tableau des régies comme suit :

Manifestations diverses :

Petit manège enfant : 80 €

Moyen manège : 80 €

Manège adulte : 180 €

Camion pêche aux canards ou barbe à papa – 5 m : 40 €

Camion pêche aux canards ou barbe à papa + 5 m : 50 €

Camion divers jeux : 50 €

Camion vidéo, loterie , casino : 80 €

Camion divers alimentations : 150 €

2019-008

Les camions d'outillage : 35 €

Les cirques 35 € par représentation

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir débattu :

La délibération est adoptée à l'unanimité

Le tableau est mis à jour pour être annexé à la présente.

Le régisseur sera informé de la présente pour prise en compte des nouveaux tarifs.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus et ont signé avec Nous tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 18/03/20189

Et publication et notification le 18/03/2019

Le Maire

MAIRIE DE VELLERON

Michel PONCE

2019-009

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VAUCLUSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VELLERON

Séance du 14/03/2019

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
23	23	20

Date de la convocation : 08/03/2019
Date d'affichage : 08/03/2019

N° 09

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur PONCE Michel

Secrétaire de séance : Eliane LAUNAY

Présents : PONCE Michel, LANTIN Gérard, BANACHE Guy, LAUNAY Eliane, PAVAN Guillaume, THUY Bernard, FOUSSAT Marine, CERUTTI André, BATELOT Dominique, AGNEL Paulette, SENET Bernard, ARMENGOL Philippe, DUCKIT Serge.
Procurations : RICHARD Louis procuration à Guy BANACHE
CASTIGLIONE-SAURY Aline procuration à Eliane LAUNAY
PIANA BONNAURE Pascale procuration à Gérard LANTIN
ERRERA Caroline procuration à Guillaume PAVAN
OLIVER SANTANDER Olga procuration à Michel PONCE
LAUGIER Gilles procuration à Philippe ARMENGOL
CERUTTI Jérémy procuration à André CERUTTI

Absents : GIMET Robert, GHIBAUDO Françoise, VLASIC Marianne

Objet : Transfert de Maîtrise d'ouvrage mandatée du SMAEMV à la SPL Territoire Vaucluse

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maitrise d'ouvrage publique,

Vu la délibération du 04/10/2018, par laquelle la commune de Velleron a décidé de confier au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux l'aménagement du boulevard Général De Gaulle,

Vu la délibération du comité syndical en date du 30/10/2018, par laquelle le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux a accepté d'être mandataire de ce projet conformément à ses missions statutaires, de confier à Monsieur le Président la mise en place administrative et financière de l'opération, d'autoriser Monsieur le Président à conduire les procédures permettant de mener à bonne fin le présent projet et l'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant, et de n'engager les travaux que lorsque tous les financements seront acquis,

2019-009

A ce jour, la commune de Velleron et le SMAEMV n'ont pas conclu de contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage. Seule, une délibération respective faisant acte du mandat a été prise.

Compte tenu de la volonté du Département de Vaucluse de se retirer de la mission Aménagement et Equipement du SMAEMV,

Compte tenu que dans le cadre de la création du Parc Naturel Régional (PNR) du Mont Ventoux, le SMAEMV va se transformer en syndicat de gestion du PNR debut 2020,

Compte tenu que la mission de maitrise d'ouvrage mandatée n'est pas transférée au futur syndicat de gestion du PNR. Le SMAEMV doit transférer ses missions de mandataire de maître d'ouvrage pour le compte de ses membres pour les opérations en cours,

Compte tenu que pour assurer la continuité d'action dans ce domaine, il a été proposé la solution de faire appel à la SPL Territoire Vaucluse, qui est une société publique dont l'objet est la réalisation d'opération d'aménagement, de construction et d'accompagnement pour le compte de ses actionnaires et dans leur champ de compétence,

Compte tenu que la commune de Velleron est administrateur de la SPL exerçant ainsi un contrôle analogue sur la société Territoire Vaucluse à celui qu'elle exerce sur ses propres services.

Afin d'assurer la pérennité de l'opération, le transfert de compétence de cette opération doit être transféré à la SPL.

Cette résiliation constatera l'accord entre les parties et entraîneront la substitution de la SPL au SMAEMV dans les droits et obligations nés du contrat.

Votre rapporteur a l'honneur de vous demander :

- d'accepter de confier la poursuite de l'opération pour l'aménagement du boulevard du Général De Gaulle, initié par le SMAEMV, à la SPL Territoire Vaucluse, étant entendu que les études préalables du projet n'ont pas débutées.
- D'accepter le transfert de compétence de ce projet du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux à la SPL Territoire Vaucluse,
- d'autoriser Monsieur le Maire à conduire les procédures permettant de résilier le mandat portant sur le présent projet à l'égard du SMAEMV,
- et l'autoriser à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

2019-009

A l'unanimité des membres présents

ADOPTE le présent rapport

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces subséquentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé
Avec Nous tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le 14/03/2019,
Le Maire

MAIRIE DE VELLERON 84740

Michel PONCE.

Acte rendu exécutoire
Après le dépôt en Préfecture le : 18/03/2019
Et publication ou notification le : 18/03/2019.

2019-010

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VAUCLUSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VELLERON

Séance du 14/03/2019

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
23	23	20

Date de la convocation : 08/03/2019
Date d'affichage : 08/03/2019

N° 10

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur PONCE Michel

Secrétaire de séance : Eliane LAUNAY

Présents : PONCE Michel, LANTIN Gérard, BANACHE Guy, LAUNAY Eliane, PAVAN Guillaume, THUY Bernard, FOUSSAT Marine, CERUTTI André, BATELOT Dominique, AGNEL Paulette, SENET Bernard, ARMENGOL Philippe, DUCKIT Serge.
Procurations : RICHARD Louis procuration à Guy BANACHE
CASTIGLIONE-SAURY Aline procuration à Eliane LAUNAY
PIANA BONNAURE Pascale procuration à Gérard LANTIN
ERRERA Caroline procuration à Guillaume PAVAN
OLIVER SANTANDER Olga procuration à Michel PONCE
LAUGIER Gilles procuration à Philippe ARMENGOL
CERUTTI Jérémy procuration à André CERUTTI

Absents : GIMET Robert, GHIBAUDO Françoise, VLASIC Marianne

Objet : Proposition de l'offre promotionnelle santé communale à la commune

Monsieur le Maire rappelle la rencontre qui s'est déroulée entre les conseillers municipaux et les représentants d'AXA Assurance de Pernes les Fontaines.

Cette rencontre a permis aux personnes présentes de poser toutes les questions concernant cette offre faite aux habitants de la commune pour une offre santé à des prix préférentiels en étant partenaires privilégiés.

Compte tenu que les conditions tarifaires sont intéressantes pour les Velleronnais et que chacun peut négocier son contrat la commune n'ayant pour contre-partie que la mise à disposition d'une salle pour y tenir une réunion publique et ensuite à la mise à disposition d'un local pour faciliter la réception du plus grand nombre,

Monsieur le Maire demande aux personnes présentes de bien vouloir passer au vote de la délibération :

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

2019-010

A la majorité,

La délibération est rejetée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé
Avec Nous tous les membres présents.

Pour copie conforme,
14/03/2019

Le Maire,

MAIRIE LLERON 84740

Michel PONCE

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en Préfecture le : 18/03/2019
et publication ou notification le : 18/03/2019